

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 4 mai 2022

Le Conseil communal/bourgeoisial a approuvé les comptes 2021 de la Municipalité, respectivement la Bourgeoisie.

Globalement, les comptes de fonctionnement 2021 affichent un excédent de revenus de CHF 0.5 mio. Les investissements nets sont de CHF 8.0 mios, inférieurs de CHF 1.0 mio au budget. Le compte de financement présente une insuffisance de financement de CHF 0.29 mio alors que le budget prévoyait une insuffisance de CHF 2.93 mios.

Les indicateurs de l'Etat du Valais démontrent une bonne santé financière :

- Degré d'autofinancement : bien
- Capacité d'autofinancement : très bien
- Taux des amortissements ordinaires: suffisant
- Endettement net par habitant au 31.12.2021 : faible
- Taux du volume de la dette brute: très bien

L'endettement net par habitant 2021 est de CHF 1'237.- (CHF 1'246.- en moyenne sur 2020 et 2021), ce qui est qualifié de faible selon les critères de l'Etat.

Les comptes de la Bourgeoisie présentent un excédent de revenus de CHF 10'191.- en regard de l'exercice 2020 qui enregistrait un excédent de charges de CHF 52'814.-.

Le budget 2021 ne prévoyait pas d'encaissement et seulement quelques investissements au niveau des alpages et chalets.

Le Conseil communal a arrêté comme suit l'ordre du jour des assemblées primaire et bourgeoisiale qui se dérouleront le lundi 13 juin prochain dès 19h30, au Théâtre le Baladin :

Ordre du jour de l'assemblée primaire :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2021 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2021 de la Municipalité
5. Approbation du règlement sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels
6. Divers

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2021 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2021 de la Bourgeoisie
5. Divers

En complément des mercredis, le Conseil municipal a accepté, pendant les vacances scolaires estivales, d'ouvrir tous les lundis la bibliothèque communale, de 17h à 19h, à l'exception des 1er et 15 août 2022.

Le Conseil municipal a renouvelé pour 2021 la subvention annuelle de CHF 3'000.—, accordée à chaque journal local, le Régional et le Journal de Savièse.

Le Conseil municipal a délivré à Carsaboum l'autorisation souhaitée, à savoir organiser « Carnicule » sur la place de Binii les vendredi 29 juillet jusqu'à 3h00 et samedi 30 juillet jusqu'à 3h00.

Le Festival d'Avignon étant l'une des plus importantes manifestations internationales de l'art vivant contemporain, le Conseil municipal a décidé de soutenir la présence de Nathan Pannatier sur les planches dudit festival, en versant une contribution pour le spectacle Hystéries.

Le Conseil communal a été informé que Paroisse de St-Germain organisera un grand jubilé du 9 avril 2023 (Pâques) au 8 juin 2023 (Fête-Dieu organisée par St-Germain) pour marquer les 500 ans de notre église paroissiale, reconstruite en 1523.

Le point culminant de ce jubilé sera la fête paroissiale qui se déroulera le dimanche de Pentecôte, le 28 mai 2023.

Le Conseil municipal a pris note et remercié Mme Caroline Weber pour ses 15 années passées auprès de nos élèves du cycle d'orientation, Mme Weber souhaitant relever de nouveaux défis professionnels.

Le Conseil municipal a nommé M. Loïc Jaccottet paysagiste qualifié auprès du service de l'entretien pour un début d'activité au 1er juillet prochain et pour un temps complet.

Dans le cadre de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable, le Conseil municipal a adjugé au bureau Drosera SA le mandat pour l'établissement de la notice d'impact sur l'environnement NIE pour les captages du pierrier de Visse, nécessaire au dossier de mise à l'enquête publique.